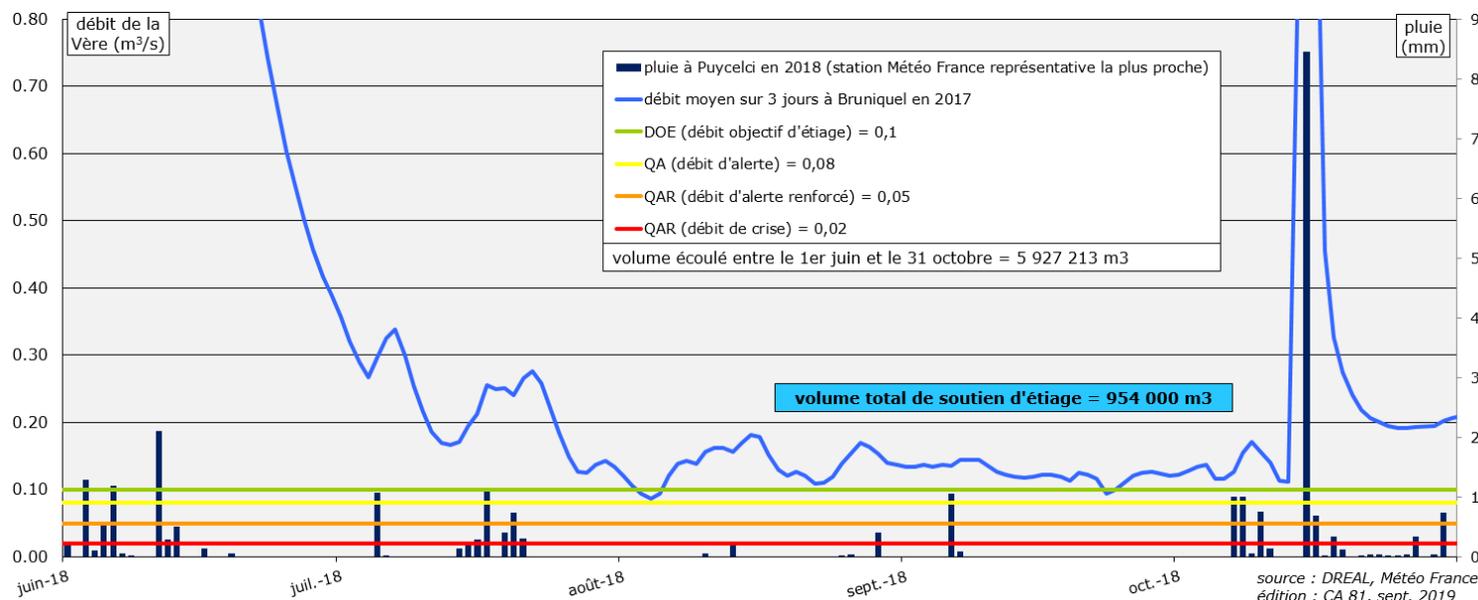


Débits moyens durant l'étiage 2018 : la Vère à Bruniquel



Arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,88 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	1,89 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Partie réalimentée par la retenue de Fourogue

Le volume autorisé dans cette partie a été révisé à 0,395 hm³, contre 0,840 hm³ initialement, suite à la nouvelle déclaration d'intérêt général du 17 janvier 2017.

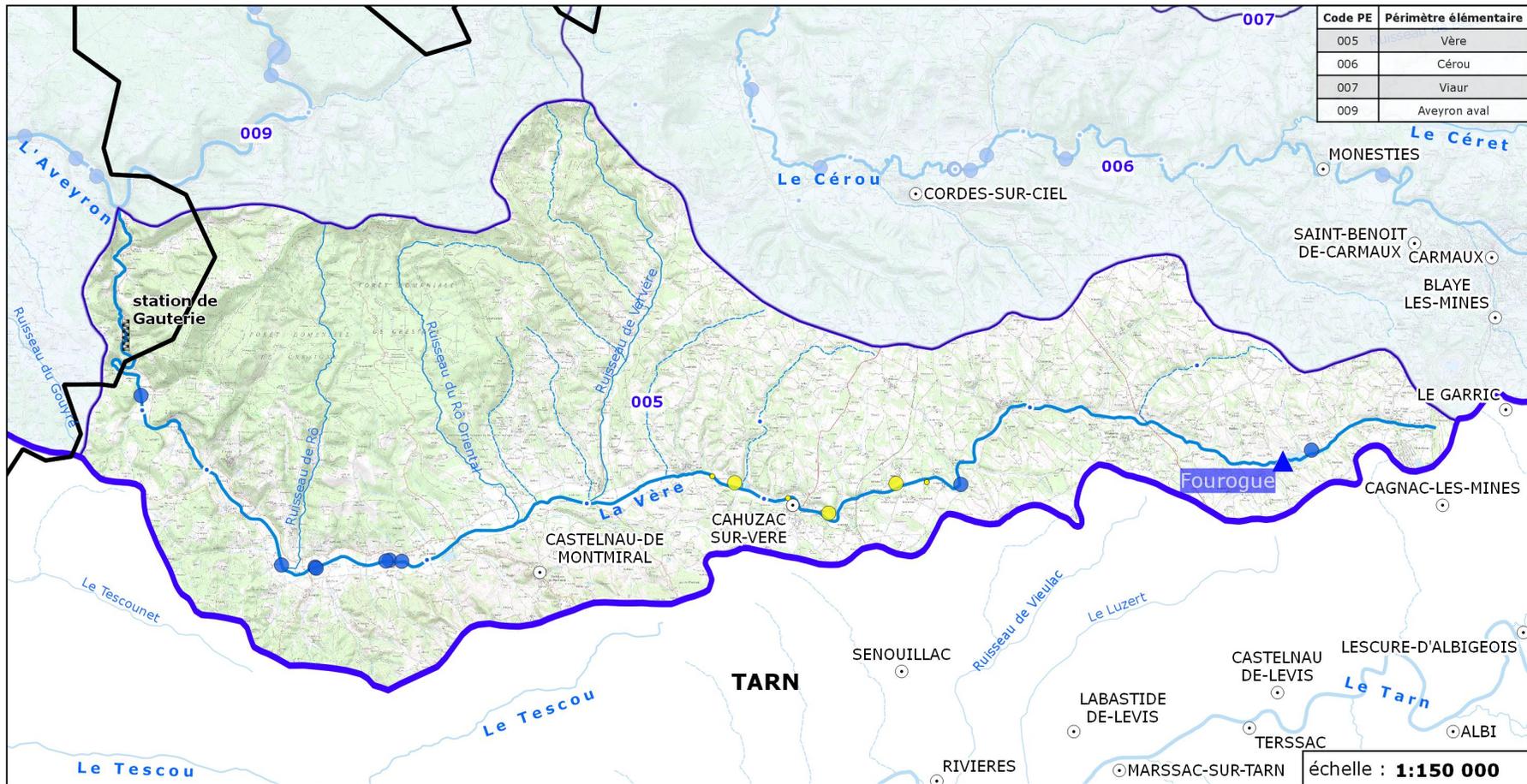
	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	28	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	258	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	1 337	
volume autorisé (hm ³)	0,390	
volume prélevé (hm ³)	0,271	

Partie non réalimentée

Le volume autorisé dans cette partie s'élève à 0,180 hm³.

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	5	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	38	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	190	
volume autorisé (hm ³)	0,098	
volume prélevé (hm ³)	0,009	

Plans d'eau : 18 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 1,11 hm³.



Code PE	Périmètre élémentaire
005	Vère
006	Cérou
007	Viaur
009	Aveyron aval

Organisme unique de sous-bassins Aveyron et Lemoubas :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

PE 005 - Vère

édition : CA81, sept. 2019
source : OU Aveyron, DREAL Occitanie,

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU
- territoire hors OU
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques
- barrages de soutien d'étiage

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :

- (volumes exprimés en m³)
- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| en cours d'eau | en nappes connectées |
| 0 - 10000 | 0 - 10000 |
| 10000 - 50000 | 10000 - 50000 |
| 50000 - 125000 | 10000 - 50000 |

Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemoubas
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne

contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
TéL. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – ouaveyron@tarn.chambagri.fr



© IGN-PARIS, www.ign.fr Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents. SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN